Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260721-2026_046-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, 20 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD
Absents excusés : Mme Mathilde DUCHESNE qui a donné procuration à Mme Isabelle MATAMOROS, Mme Françoise BOUSQUET qui a donné procuration à M Jacques MAURY
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :13 Votants : 15
Secrétaire de séance : Rémi AMAR

Délibération n°2026-06 / 046 – CCAS – nomination d'un membre extérieur

Rapporteur : M BESNARD

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-11 ;
Vu la délibération du 13 avril 2026 fixant le nombre de membres de la commission communale d'action sociale à 4 membres extérieurs, et actant la nomination 3 membres ;
Considérant le souhait d'un membre extérieur de se retirer de la commission ;
Considérant que Monsieur le Maire a reçu la candidature de Mme Martine PONDARD ;

Après en avoir délibéré les membres du Conseil

- **Autorise** la nomination de Mme Martine PONDARD en qualité de membre extérieur à la commission communale d'action sociale.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 21/07/2026
Le Maire
Philippe TREMOUREUX

MAIRIE de St ARMEL 56 Morbihan

Secrétaire de séance
Rémi AMAR